



COMMUNE DE CHANAC

Conseil Municipal des Jeunes 2015

PRESENTATION de la CHARTE

Le CMJ c'est l'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté. Il a pour mission de collecter, de susciter l'émergence d'idées pour améliorer la vie dans le cadre de leur municipalité. Avec l'aide des élus encadrant le CMJ, les idées doivent être traduites en projets et réalisations au bénéfice de tous. Mis en place pour deux ans, le CMJ est une assemblée consultative qui permet aux jeunes à partir de 11 ans de donner leur avis et de réaliser des projets.

Le CMJ de Chanac s'interdit toute prise de position politique, syndicale, religieuse ou communautariste. Il respecte les opinions de tous les participants et veille à instaurer un climat de tolérance et de respect dans le cadre de son fonctionnement. Il veille à préserver le caractère non partisan de ses débats.

Tout manquement à ces valeurs fera l'objet de la part du Maire d'une radiation de la fonction de jeune conseiller municipal.

Le CMJ doit faire l'objet d'un projet cohérent de la part des élus, inscrit dans un cadre déontologique. En référence, notre Charte, s'appuie sur quelques articles de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant :

- Droit à l'expression (art.12). Droit d'exprimer son opinion sur les questions le concernant.
- Droit à la liberté d'expression et d'information (art.13)
- Droit à la liberté de pensée, de conscience (art.14). Droit qui correspond au développement de ses capacités d'analyse et d'esprit critique de l'enfant.

Les objectifs sont :

- Créer un lieu d'expression des jeunes du village.
- Faire participer les jeunes à la vie de la commune.
- Permettre aux jeunes de mieux appréhender les droits et les devoirs des citoyens.
- Favoriser les débats et les échanges
- Améliorer la vie du village à travers la mise en place de projets.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est chargé de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et du développement du CMJ dans le respect de lois.

Il se réunit pour veiller au bon fonctionnement.

Il veille à ce que les propositions soient présentées en Conseil Municipal si nécessaire.

Il est composé d'élus.

Il peut convier au CMJ toute personne susceptible d'apporter une contribution au travail du CMJ ainsi qu'à son développement.

Il se charge de l'évaluation de ses actions.

L'organisation des élections

Elle est inspirée de élections nationales et utilisent les mêmes outils : campagne électorale avec affichage des motivations de candidats à la mairie, isolement, carte électeur, urne, carte d'électeur.

Si un jeune ne peut se présenter lors du scrutin, il peut donner procuration à un de ses pairs avec une lettre manuscrite afin que son camarade vote et émarge pour lui.

Les candidats seront élus au scrutin uninominal majoritaire à un tour. En cas d'égalité, on recourra à un tirage au sort. Le bureau de vote est tenu par les jeunes avec l'aide de conseillers municipaux.

La composition

Le CMJ est composé de jeunes entre 11 et 15 ans. (11 ans avant le 31/12/2105 et 15 ans avant le

En cas de déménagement de la commune, le mandat est résilié. Le jeune n'est pas remplacé.

Le fonctionnement

Les jeunes sont élus pour 2 ans.

Les réunions du CMJ sont plénières, animées par le Maire ou son représentant.

Le CMJ est convoqué par le Maire. Un ordre du jour est fixé.

Le CMJ siège 1 fois par trimestre. Les votes se font à main levée. Les décisions du CMJ ne sont retenues qu'elles obtiennent la majorité absolue.

Un conseil extraordinaire peut être convoqué en cas de besoin.

Un secrétaire de séance est désigné.

Si des projets relèvent du Conseil Municipal, ils lui seront transmis pour délibérations.

Des commissions peuvent être organisées en fonction des souhaits des jeunes (deux ou trois). Les commissions ne sont pas publiques.

Règles pour les séances de travail :

- Absence : Toute absence à une réunion de commission ou du CMJ doit être excusée en Mairie le plus tôt possible. Une absence annuelle (3 fois) sera considérée comme une démission.
- Arriver à l'heure et attendre la fin de la séance pour partir.
- Demander la parole en levant la main pour s'exprimer.
- Être respectueux de ses interlocuteurs.
- Le compte-rendu de séance est envoyé à tous les membres du CMJ et toute personne concernée.

La communication joue un rôle important avec les autres jeunes de la commune : un onglet leur est réservé sur le site internet de la commune ainsi qu'un espace sur le bulletin municipal.

Il sera alloué un budget annuel par le Conseil Municipal lors du vote du budget de la commune.

Des partenariats peuvent être envisagés en fonction des besoins.

LE CMJ est avant tout un espace d'expression, de proposition, voire de décision où le jeune peut émettre librement son avis sur les différents sujets et projets qui le concernent et qu'il désire voir aboutir.

La présente charte peut être modifiée par le Maire de la commune.

Charte adoptée par l'ensemble du CMJ, à Chanac, le

Signature des conseillers élus au CMJ